

## SANTÉ LA TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE EN PRATIQUE

Véritables cabinet médical connecté, les cabines de téléconsultation sont simples d'utilisation.

### Un service médical innovant

Les cabines de téléconsultation s'adressent aux patients sans médecin traitant ou à ceux dont le médecin traitant n'est pas disponible dans un délai compatible avec leur état de santé.

Simple d'utilisation, une cabine de téléconsultation comporte un fauteuil muni d'instruments de mesure et un système de visioconférence pour interagir à distance avec un médecin d'Île-de-France.

**Concrètement, comment ça se passe ?** Une fois installé dans le fauteuil, le patient interagit en ligne avec un professionnel de santé. Pendant l'examen clinique, le médecin téléconsultant dirige son patient pour qu'il effectue lui-même son contrôle médical (prise de tension, auscultation cardiaque, etc.). Ensuite, le médecin établit un diagnostic et transmet (si nécessaire) une ordonnance, imprimée directement dans la cabine.



L'accueil du public et l'hygiène de la cabine sont une priorité : chaque patient est accueilli par un agent qui le guide et assure à la fois l'entretien ainsi que la désinfection de la cabine.

### Ma téléconsultation en pratique

La téléconsultation se déroule en 4 étapes :

#### 1. Je prends rendez-vous

- > Sur le site [jtrouveunmedecin.fr](https://jtrouveunmedecin.fr) (<https://imediains.com/>)
- > Je crée mon compte personnel.

Âge minimum : 14 ans accompagné d'un représentant légal.

## 2. Le jour de la consultation

- Je me rends à la cabine de téléconsultation sur le lieu choisi,
- Je pense à me munir de ma carte Vitale et du code de rendez-vous fourni lors de la réservation,
- Sur place, je suis accueilli par le référent de la cabine. Remarque : la téléconsultation se déroule uniquement avec le médecin en visioconférence.

## 3. Pendant la consultation

- La cabine de téléconsultation est équipée d'instruments de mesure permettant au médecin à distance de réaliser un examen clinique,
- Le médecin téléconsultant échange avec moi sur mes symptômes et me guide dans la manipulation des instruments pour établir un diagnostic,
- À la fin de la consultation, le médecin procède à la télétransmission de l'acte et déclenche le prélèvement (0 à 30€), puis je récupère le compte-rendu de mon examen et mon ordonnance (si besoin) imprimés directement dans la cabine,
- La consultation est prise en charge par l'Assurance Maladie et par votre Mutuelle dans les conditions définies par la réglementation.

À noter : le remboursement de la part mutuelle se fera automatiquement à condition que celle-ci soit bien rattachée à la Carte Vitale sur le site [ameli.fr](http://ameli.fr) (<http://ameli.fr/>).

## 4. Après la consultation

- À chaque passage la cabine est désinfectée selon un protocole d'hygiène strict ;
- Je peux retrouver sur mon compte personnel (créé sur [jetrouveunmedecin.fr](http://jetrouveunmedecin.fr)) l'ensemble de mes données de santé.

---

## POUR INFORMATION

La ConsultStation® est un Dispositif médical de classe IIa, produit réglementé qui porte à ce titre le marquage CE. Lire attentivement la notice avant utilisation. Toutes les données de santé sont strictement confidentielles. Seul le patient y a accès ainsi que le médecin, uniquement pendant la consultation.

## Tarif de la téléconsultation

Les téléconsultations sont soumises aux mêmes conditions de remboursement qu'une consultation présentiel et le remboursement dépend du conventionnement des médecins.

H4D propose des consultations avec des médecins généralistes conventionnés en secteur 1 qui consultent au tarif de 25 €. À noter : le patient pourra être facturé 30 € si le médecin obtient pour lui un rendez-vous en urgence chez un spécialiste (MUT Majoration d'Urgence du Médecin Traitant, facturé 5 € en plus de la consultation à 25 €).

Le prix de la téléconsultation est pris en charge par votre Assurance Maladie et par votre mutuelle, à savoir :

- le remboursement de 70% du tarif conventionnel par l'Assurance Maladie,
- la prise en charge des 30% restant par la Mutuelle,
- cas particuliers de prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie :
  - *vous êtes bénéficiaire de la Protection Universelle Maladie (PUMA, ex-CMU),*
  - *vous êtes bénéficiaire de l'Aide Médicale d'Etat,*
  - *vous êtes enceinte,*
  - *vous êtes pris en charge dans la cadre d'une affection Longue Durée (ALD).*

---

## TÉLÉCHARGER

 Informations pratiques - cabines de téléconsultation médicale.pdf PDF - 123.5 Ko (/sites/default/files/media/downloads/flyer-sante-cabine-de-teleconsultation-informations-pratiques.pdf)